

**L'hon. M. Martin:** J'allais justement faire observer que si la question que le représentant de Port-Arthur a posée au ministre du Revenu national il y a un instant était admissible, alors je suis sûrement en droit de demander au ministre des Finances si les rapports qu'il a eus avec les gens l'ont effectivement convaincu de la gravité du chômage qui existe dans notre pays.

**M. l'Orateur:** Le député aura bel et bien l'occasion de poser cette question au cours du débat que nous attendons de commencer.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

### PRÉSUMÉE MANUTENTION D'IMPRIMÉS DE PROPAGANDE RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Azellus Denis (Saint-Denis):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Aux dires de M. Murray Heit, conseiller municipal d'Ottawa dont les propos ont été rapportés ce matin dans les journaux, une revue en langue russe qui renfermerait de la propagande outrancière est en vente partout. Le ministère des Postes a-t-il les moyens d'autoriser ou d'interdire l'envoi postal de pareille revue? S'il ne les a pas, aurait-il l'intention de se les donner?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, le ministère n'a pas pour fonction, ni pour responsabilité, de censurer ce qui passe par la poste, et il n'en éprouve même pas le désir. Son attitude là-dessus est très ferme. Nous respecterons les interdictions prononcées par les tribunaux, mais nous repoussons la suggestion du député qui voudrait que le ministre ou le ministère s'érigent en censeurs.

**L'hon. M. Martin:** Ce n'est pas l'avis du ministre de la Justice.

**M. Denis:** Le ministre peut-il nous dire s'il est, dans quelque autre ministère, quelqu'un qui ait officiellement qualité pour se prononcer sur l'envoi par la poste de cette revue russe?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Non, monsieur, pas à ma connaissance.

(Plus tard)

**M. Denis:** Je voudrais poser une autre question au ministre des Postes. Je voudrais savoir de quels moyens dispose le gouvernement pour examiner, passer au tamis et relever des revues du genre de celle-ci, s'il n'y a personne de préposé à cette fonction au ministère des Postes?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député pose, je crois, une question qui conviendrait mieux lors de l'examen des crédits du ministère en question. La question n'est pas

[M. l'Orateur.]

tellement urgente et il me semble, selon l'usage suivi depuis plusieurs années, qu'il conviendrait de la soulever lors de l'examen des crédits du ministère.

### TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE DE NOËL—À PROPOS DU MODE DE RÉMUNÉRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Azellus Denis (Saint-Denis):** Je voudrais poser une question au ministre des Postes. Je crois savoir que le travail additionnel effectué par les employés des Postes durant la période des Fêtes sera rémunéré sous forme de congés au lieu d'un versement en espèces, alors que, par le passé, les employés pouvaient choisir d'être payés en espèces ou sous forme de congés. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les vues du gouvernement à cet égard?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire tout d'abord à la Chambre que notre personnel permanent des Postes a fait beaucoup moins de travail supplémentaire à l'occasion de Noël que jamais auparavant; c'est attribuable avant tout à une plus grande efficacité dans la manutention et à certaines modifications qui ont été apportées. Par le passé, le travail supplémentaire que devait effectuer notre personnel permanent était rémunéré en espèces ou autrement au choix surtout du maître de poste local. Cette année, nous avons demandé aux maîtres de poste, dans l'intérêt de l'efficacité et de l'économie, de compenser ce travail supplémentaire, chaque fois que c'était possible, par un rajustement de congés durant le mois de janvier plutôt que par des versements en espèces.

## L'AGRICULTURE

### RUMEUR DE TRANSFERT DU SERVICE D'INSPECTION DE LA DIVISION DES PRODUITS VÉGÉTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hubert Badanai (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. La Chambre de commerce de Fort-William a appris que le Service d'inspection de la Division des produits végétaux du gouvernement fédéral serait déménagé de Lakehead à Winnipeg. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la chose est envisagée par son ministère?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu avis de cette question et j'en remercie l'honorable député. Je puis lui donner l'assurance que nous ne songeons pas à un tel déménagement.